

Compte rendu de la séance du 24 février 2022

Présents : 19

votants : 20

Absente excusée : 1 C.Salvagnac

Absent ayant donné pouvoir : 1 M.Thérond

Absents : 2 R.Brun, C.Viala

La séance s'ouvre avec la présentation de Monsieur Robert BERTRAND, nouveau conseiller municipal appelé à siéger suite à la démission de Monsieur Didier BIENAIME, reçue en mairie le 17 janvier 2022. Monsieur BERTRAND est invité à prendre connaissance et à signer la charte de l'élu local.

- Dossiers Fonciers

- Demande d'achat d'une portion de chemin rural à Tagenac

Monsieur Dallau souhaite se porter acquéreur d'un chemin rural inutilisé à Tagenac.

Propriétaire de toutes les parcelles autour de ce chemin qu'il entretient lui-même, il souhaite l'acheter afin d'être propriétaire d'un ensemble foncier uni et cohérent. Les élus valident le principe de vendre ce chemin rural, au tarif en vigueur de 5€ht/m² et tous les frais à la charge de l'acheteur. S'agissant d'un chemin rural, Madame le Maire est chargée de préparer le dossier pour le soumettre à enquête publique.

Vote Pour : 20 contre : 0 Abst : 0

- Transfert de la parcelle ZDn° 12 à la commune sur demande des habitants de la section de la Chaumette. La majorité des membres de la section de la Chaumette demandent, par écrit, le transfert à la commune du four de la section de la Chaumette (parcelle, biens, droits et obligations), cadastré ZD12. Les élus valident le principe du transfert et sollicitent comme il se doit Monsieur le Préfet du Cantal afin qu'il se prononce sur ce transfert.

Vote Pour : 20 contre : 0 Abst : 0

- Fermeture du dernier poste d'enseignant à l'école d'Oradour à la rentrée 2022

Le conseil prend acte de l'arrêté n°1-2022 du 11 février 2022 de l'Inspectrice d'Académie - Directrice académique des services de l'Education Nationale du Cantal, fermant le dernier poste d'enseignant de l'école d'Oradour - commune de Neuvéglise -sur-Truyère, à partir de la rentrée 2022.

Les élus précisent que l'école de Neuvéglise, en qualité de dernière école de la commune, est désignée école de secteur pour Neuvéglise-sur-Truyère.

Vote Pour : 20 contre : 0 Abst : 0

- Autres décisions du conseil

Vote Pour : 20 contre : 0 Abst : 0

- Autorisation de mandater des dépenses d'investissements avant le vote des budgets (principal et annexes) 2022 ;
- Approbation de la proposition d'une coupe d'amélioration en forêt sectionale d'Oradour (parcelle 5), pour 281 Ha, conformément au document de gestion.
- Approbation de la motion des maires et présidents d'EPCI du Cantal pour la poursuite des activités de la SOPA